

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2015)
Heft: 315-316

Vorwort: Éditorial : le peuple à demi souverain a voté
Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDITORIAL

LE PEUPLE À DEMI SOUVERAIN A VOTÉ¹

Voici – sous réserve des élections au Conseil des États – une période de calme relatif après une période d'intense activité pour la démocratie suisse. Prochaine étape : les élections au Conseil fédéral et la bataille pour le second siège UDC. Réjouissons-nous de la vigueur d'un système où il ne suffit pas de prendre place sur une liste pour être élu, vraie proportionnelle oblige (SM n° 297) et où – à quelques exceptions près – la majorité de la campagne ne se fait ni dans la presse à scandale ni dans la presse judiciaire. Certes moins d'un Suisse sur deux a participé à cette élection. Mais ce serait faire une analyse erronée que d'en déduire un désintérêt pour la politique de la part du citoyen suisse. Le citoyen français se déplace souvent pour émettre un vote protestataire et s'en mordre les doigts quelques mois après en constatant les lendemains qui déchantent. Le citoyen suisse élit, mais parfois aussi décide activement de laisser les choses se faire comme prévu.

Il n'est pas certain que la même logique puisse s'appliquer aux Suisses de l'étranger. Les malheureux candidats qui ont fait campagne sur ce thème, sans soutien d'ailleurs des faitières censées représenter les intérêts des Suisses de l'étranger, ont obtenu, à une exception près, des résultats plus que modestes. Le seul à avoir récolté un nombre honorable de suffrages est l'ancien ambassadeur de Suisse Tim Guldemann, élu sur une liste PS à Zurich. Certes, il est et entend rester suisse de l'étranger (en résidence à Berlin et en vacances en Engadine), mais il a surtout été élu pour sa personnalité propre. Lourde tâche pour lui s'il entend défendre les Suisses de l'étranger alors qu'on l'attaque déjà sur le fait qu'il y réside et sur le bilan carbone éventuel de ses allers-retours Berlin-Berne.

Lourde tâche aussi quand il en viendra naturellement à reprendre position sur les relations entre la Suisse et le vaste monde, sujet qu'il connaît bien et dont nous vous

reparlerons prochainement en sa compagnie. Il se confrontera à une communauté suisse de l'étranger dont une partie, issue de l'émigration, entretient un *Heimweh* qui la rapproche des positions de l'UDC et l'autre, souvent plus jeune, est plus proche de valeurs mondialistes et socialistes. Son expérience d'ambassadeur lui permettra peut-être de faire le grand écart au-dessus du marigot dans lequel l'OSE s'est noyée. En tous cas il aura fort à faire en matière de défense des droits des Suisses dans l'Union européenne.

Nous continuerons à faire le point régulier de ces droits dans notre rubrique droit franco-suisse, qui accueille une nouvelle signature invitée par Me Itin. Elle vous rendra attentifs à ce qu'il convient de faire pour préserver vos droits en matière de double imposition et aussi sur les moyens de vous faire rembourser ce que vous avez payé à tort. Nous vous rappelons que ces chroniques sont rédigées par des professionnels du sujet. Mais attention : il est impossible d'y traiter chaque cas particulier, n'hésitez pas à faire étudier le vôtre si nécessaire. Nous essayons de couvrir régulièrement tous les aspects qui vous intéressent, mais le droit est une matière changeante, surtout fiscalement, et nos prévisions « politiques » n'ont pas toujours été suivies. Actualisez donc régulièrement la connaissance de vos droits.

En attendant, nous vous souhaitons « tout de bon » pour les fêtes qui approchent, en espérant que la petite carte cadeau jointe à votre magazine vous permettra, comme l'année dernière, de soutenir *Suisse Magazine* en l'offrant à un de vos proches, ou qu'à défaut au moins vous en apprécierez la beauté graphique et les paysages enneigés.

Y Alliaume

Philippe ALLIAUME

Rédacteur en chef

redaction@suissemagazine.com

¹ A vous de remettre les mots dans le bon ordre